



PROJET D'ETABLISSEMENT DES CRECHES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS

Validité : du 24 août 2026 au 31 décembre 2030
(Décision n° 2026-049 du 1^{er} avril 2026)



SOMMAIRE

Le préambule	page 3
1- La présentation du gestionnaire et des crèches	page 4
1.1 L'identification du gestionnaire	page 4
1.2 Les coordonnées des crèches	page 4
2- Le projet d'accueil	page 5
2.1 Les prestations d'accueil proposées	page 5
a. Les périodes d'ouverture et de fermeture	page 5
b. Le déroulé de la période d'adaptation/familiarisation	page 5
c. Le déroulé d'une journée-type	page 5
2.2 Les compétences professionnelles mobilisées et l'organisation du personnel	page 5
a. Le descriptif des équipes	page 5
b. L'organisation des temps de professionnalisation et actions menées en matière d'analyse des pratiques professionnelles et de formation	page 7
c. L'intégration des apprentis et le suivi des stagiaires	page 7
d. Le recours à des intervenants extérieurs	page 7
3- Le projet éducatif	page 8
Introduction	page 9
Le respect	page 10
L'épanouissement	page 11
L'exploration	page 12
Conclusion	page 13
4- Le projet social	page 14
4.1 Les caractéristiques du territoire d'implantation de la structure	page 14
4.2 L'intégration de la structure à son environnement et le maillage avec l'offre de service de ses partenaires	page 14
4.3 Les modalités de participation des familles	page 15
4.4 Les dispositions prises pour permettre à des familles rencontrant des situations particulières d'être accueillies dans la structure	page 16
a. Les modalités pour faciliter l'accueil des enfants de familles en situation d'insertion sociale ou professionnelle	page 16
b. Les modalités d'accueil des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique	page 16
c. Les modalités d'accueil d'urgence	page 16
4.5 Les activités de la structure afin de l'inscrire dans une démarche en faveur du développement durable	page 16
5- Le projet d'évaluation de la qualité de l'accueil	page 17
Les modalités de suivi du projet d'établissement	page 18
Annexe 1 : Un exemple de livret d'accueil pédagogique, celui de la crèche Pom d'Api	page 19

Le préambule

Les personnes physiques ou morales qui assurent l'accueil du jeune enfant ont pour mission de :

- Veiller à la santé, la sécurité, au bien-être et au développement physique, psychique, affectif, cognitif et social des enfants qui leur sont confiés ;
- Contribuer à l'éducation des enfants accueillis dans le respect de l'autorité parentale ;
- Contribuer à l'inclusion des familles et la socialisation précoce des enfants, notamment ceux en situation de pauvreté ou de précarité ;
- Mettre en œuvre un accueil favorisant l'inclusion des familles et enfants présentant un handicap ou atteints de maladies chroniques ;
- Favoriser la conciliation par les parents de jeunes enfants de leurs temps de vie familiale, professionnelle et sociale, notamment pour les personnes en recherche d'emploi et engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle ainsi que les familles monoparentales ;
- Favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ces principes sont issus de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant, prise par arrêté le 23 septembre 2021. Cette dernière devient opposable aux établissements d'accueil de jeunes enfants à compter de janvier 2023.

Le code de la santé publique prévoit en effet que les établissements et services d'accueil élaborent un projet d'établissement décrivant les modalités de fonctionnement qui en garantissent l'adhésion et qui comprend a minima les éléments suivants :

- Un projet d'accueil qui décline les actions mises en œuvre pour répondre aux besoins des enfants, familles et équipe encadrante.
- Un projet éducatif qui décrit les valeurs et engagements de l'équipe,
- Un projet social qui décrit les caractéristiques de l'environnement sur lequel est implanté la structure.

1. La présentation du gestionnaire et des crèches

1.1 L'identification du gestionnaire :

- Nom de la structure gestionnaire : Communauté de Communes du Genevois
- SIRET : 247 400 690 00019
- Statuts : Intercommunalité EPCI
- Adresse : 38 Rue Georges de Mestral- Archparc- Bâtiment Athéna - 74160 Archamps
- Téléphone : 04.50.95.91.40
- Mail : petite-enfance@cc-genevois.fr

1.2 Les coordonnées des crèches

CRÈCHES	ADRESSE	N° SIRET	TYPE	MAIL	TÉLÉPHONE
A Petits Pas	80 chemin Neuf 74160 NEYDENS	24740069000167	Grande crèche	petite-enfance@cc-genevois.fr	04 50 95 91 40 (service petite enfance) 04 50 95 92 60 (standard Communauté de communes du Genevois)
Les P'tits Lynx	12 route de chez Pugin 74160 ARCHAMPS	24740069000282	Petite crèche		
Prés'loups	200, route de l'Epinette 74160 PRESILLY	24740069000183	Micro-crèche		
Pom d'Api	MIEF 3 rue du Jura	24740069000118	Grande crèche		
Pom de Reinette	74 160 St-Julien-en-Genevois	24740069000126	Grande crèche		
Petit à Petit	Résidence Chabloux Chemin de Chabloux 74 160 St-Julien-en-Genevois	24740069000134	Halte-Garderie		
La Tribu des P'tits Malins	51, rue de la Gare 74520 VALLEIRY	24740069000159	Grande crèche		
Au Pays des P'tits Pious	Immeuble les Capucines 157, rue des Prés Bois 74580 VIRY	24740069000142	Petite crèche		
Les Oursons	70 Route du Chef-Lieu 74520 SAVIGNY	24740069000191	Micro-crèche		

Toutes nos crèches pratiquent les accueils régulier, occasionnel et d'urgence dans la mesure du possible.

2 – Le Projet d'accueil

2.1 Les prestations d'accueil proposées

a. Les périodes d'ouverture et de fermeture

CRECHES	A Petit pas	Les P'tits Lynx	Au Pays des Ptits Pious	Pom de Reinette	Pom d'Api	La Tribu des ptits malins	Les Oursons	Présiloups	Petit à Petit
PLACES AGREEES	45	24	24	46	46	46	10	10	9
JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE	de 7H30 à 18H30 du lundi au vendredi						de 8h à 18h du lundi au vendredi		De 9h à 17h les lundi, mardi, jeudi et vendredi
FERMETURE	Les week-ends, les jours fériés français, 7 semaines de vacances (1 en hiver, 1 au printemps, 3 l'été, 2 à Noël). 3 journées pédagogiques								

b. Le déroulé de la période dite d'adaptation ou de familiarisation

L'adaptation/familiarisation est un temps nécessaire pour permettre à l'enfant d'accepter la séparation et d'intégrer le nouveau cadre de vie qu'il découvre. C'est aussi un temps dont l'équipe a besoin pour apprendre à connaître l'enfant.

Elle se déroule au début de l'accueil de l'enfant, après la constitution du dossier administratif. Pour le confort de l'enfant, de sa famille et de l'équipe, cette période est progressive. Les parents doivent donc être disponibles pour garder leur enfant sur toute sa durée. Lors de la première rencontre (temps gratuit d'environ 1 h) entre les parents, l'enfant et l'équipe, les habitudes de vie (sommeil, alimentation, jeux, etc.) de l'enfant sont abordées ainsi que tous les éléments d'information nécessaires à une prise en charge de qualité. La famille visite alors la structure et rencontre le personnel.

En accueil régulier comme en accueil occasionnel, la période d'adaptation/familiarisation se déroule idéalement sur deux semaines. Des créneaux sont établis avec les parents en fonction de l'enfant.

c. Le déroulé d'une journée type

L'organisation d'une journée peut différer d'une structure à une autre en fonction de l'équipe, des locaux, de l'environnement, etc.

Il y a cependant des moments-clés communs à toutes nos crèches :

- Accueil des enfants et des parents
- Temps dédiés aux activités du matin : ateliers, activités libres ou guidées, éveil culturel...
- Repas
- Temps de repos
- Temps dédiés aux activités : ateliers, activités libres ou guidées, éveil culturel...
- Goûter – collation
- Temps et espaces dédiés aux activités de l'après-midi
- Départ des enfants et transmissions avec les familles

2.2 Les compétences professionnelles mobilisées et l'organisation du personnel

a. Le descriptif des équipes

CRECHES	A Petits Pas	Les P'tits Lynx	Présiloups	Pom d'Api	Pom de Reinette	Petit à Petit	La Tribu des P'tits Malins	Au Pays des P'tits Pious	Les Ours
DIRECTION	Infirmière Puéricultrice	Infirmière Puéricultrice	Infirmière puéricultrice	Infirmière	Infirmière	Infirmière puéricultrice	Infirmière puéricultrice	Infirmière	Infirmière
DIR.ADJOINTE	Educatrice de Jeune Enfant	Educatrice de Jeune Enfant	Une référente Auxiliaire de puériculture	Educatrice spécialisée	Educatrice spécialisée	Une référente Auxiliaire de puériculture	Educatrice de Jeune Enfant	Educatrice de Jeune Enfant	Une référente Auxiliaire de puériculture
CONTINUITE DE DIRECTION	La Continuité de direction est assurée en l'absence de la directrice et de son adjointe par l'Educatrice de Jeune Enfant du terrain ou en son absence par une Auxiliaire de Puériculture clairement identifiée								
PERSONNEL ENCADRANT	1 Educatrice de Jeune Enfant 11 Auxiliaires de Puériculture ou Accompagnants Educatifs Petite Enfance	7 Auxiliaires de puériculture ou Accompagnants Educatifs Petite Enfance	4 Auxiliaires de Puériculture ou Accompagnants Educatifs Petite Enfance	1 Educatrice de Jeune Enfant 11 Auxiliaires de Puériculture ou Accompagnants Educatifs Petite Enfance	1 Educatrice de Jeune Enfant 11 Auxiliaires de Puériculture ou Accompagnants Educatifs Petite Enfance	3 Auxiliaires de Puériculture ou Accompagnants Educatifs Petite Enfance	1 Educatrice de Jeune Enfant 11 Auxiliaires de Puériculture ou Accompagnants Educatifs Petite Enfance	7 Auxiliaires de puériculture ou Accompagnants Educatifs Petite Enfance	4 Auxiliaires de Puériculture ou Accompagnants Educatifs Petite Enfance
REFERENT SANTE ET ACCUEIL INCLUSIF	Simon ALLARY Infirmier Puériculteur								
PROFESSIONNEL L PARAMEDICAL	Pour nos grandes crèches concernées, le temps infirmier est assumé par la directrice infirmière ou infirmière puéricultrice. Nous avons en effet fait le choix d'avoir un poste d'adjoint non obligatoire dans ces crèches, ce qui permet à la directrice de dégager les 30% de temps nécessaire au suivi infirmier.								
INTERVENANTS EXTERIEURS	Professionnels diplômés pour le coaching et l'analyse de pratiques Elodie Maître, psychomotricienne Divers intervenants culturels (musique, art, etc.)								
MEDECIN	Dr LONGERET, qui travaille en complémentarité avec le référent santé et accueil inclusif								

b. L'organisation des temps de professionnalisation et d'actions menées en matière d'analyse des pratiques professionnelles et de formation (article R. 2324-37)

De nombreuses actions pédagogiques et éducatives sont organisées pour les professionnels du service petite enfance. Des interventions de psychologue, de psychomotricienne, de musiciens, ou encore de spécialistes lors de journées pédagogiques, permettent aux équipes d'approfondir leurs connaissances, d'accéder à la formation continue et de mener quotidiennement un travail de qualité et en constante évolution

Dans le but d'améliorer la pratique professionnelle des équipes des crèches et afin d'offrir une qualité d'accueil aux enfants et familles les fréquentant, la Communauté de Communes du Genevois met à disposition des équipes un coaching avec un intervenant extérieur afin de réaliser des analyses de pratiques et travailler sur la communication entre professionnels.

Les agents de la petite enfance bénéficient également de formations annuelles à titre individuel.

Plusieurs journées pédagogiques sont organisées chaque année afin de poursuivre la formation continue des agents petite enfance :

- une première au printemps, commune à toutes les crèches, sur une thématique identifiée selon les besoins des équipes et les projets de service
- une deuxième après la fermeture du mois d'août, dans un but de cohésion d'équipe (intégration des nouveaux agents) et d'aménagement de l'espace au sein des crèches
- et enfin une troisième à l'automne : une demi-journée sur les gestes de secours ou le risque incendie (en alternance une année sur deux) et une demi-journée sur une thématique spécifique différente pour chaque crèche en fonction du besoin de chaque équipe

c. L'intégration des apprentis et le suivi des stagiaires

La CCG accueille des stagiaires au sein de ses crèches tout au long de l'année afin d'offrir à ces élèves en formation une possibilité de se former sur le terrain. La collectivité intègre également les étudiants en apprentissage dans un intérêt commun entre la formation et l'embauche à l'issue de la formation. Un tuteur est désigné en interne pour accompagner chaque stagiaire ou apprenti. Des bilans réguliers sont effectués.

d. Le recours à des intervenants extérieurs

Divers intervenants peuvent être amenés à intervenir au sein des crèches du territoire que ce soit dans les domaines artistiques et culturels (musique, contes, danse, art, théâtre, etc.), ou comme soutien aux équipes dans l'accompagnement des enfants et des familles (psychomotricienne, psychologue, kinésithérapeute, etc.).

3- Le projet éducatif



LE PROJET ÉDUCATIF

Accueil

Autonomie

Epanouissement

Ecoute

Respect

Bienveillance



INTRODUCTION

Le Projet Éducatif s'inscrit dans le cadre du décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux établissements d'accueil de jeunes enfants.

Il est issu de l'article R.2324-29 qui prévoit :

« Un projet éducatif. Ce projet précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle, et pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons ».

Ce Projet Éducatif exprime les valeurs éducatives que se sont fixées les crèches de la Communauté de Communes du Genevois pour garantir à l'enfant et sa famille un accueil de qualité, accessible à tous.

Il précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants en veillant au respect de leur santé, leur sécurité, leur bien-être et leur développement physique, psychique, affectif, cognitif et social, dans le respect de la charte nationale d'accueil du jeune enfant et de la charte de la laïcité.

Plusieurs réunions de travail ont eu lieu entre les crèches de la Communauté de Communes du Genevois afin d'en faire ressortir des valeurs communes essentielles pour l'accueil en crèche des enfants et de leur famille.

Les valeurs communes défendues par les professionnel(le)s des crèches sont :

- Le Respect
- L'Épanouissement
- L'Exploration

LE RESPECT

[Définition : Le Respect est un sentiment qui porte à accorder à quelqu'un de la considération en raison de la valeur qu'on lui reconnaît. Extrait Le Robert.]

Tous les enfants et familles sont pris en compte dans leur entière singularité. Les enfants et les familles sont accueillies au sein des crèches de la Communauté de Communes du Genevois sans jugement. Dans l'accueil, chaque professionnel(le) prend en compte l'individualité de chacun, son histoire familiale ainsi que sa culture.

Le rythme biologique de chaque enfant est un point central dans la notion de respect. Il faut laisser chaque enfant évoluer à son rythme selon ses besoins, proposer des temps individuels et collectifs dans un environnement adapté au rythme et à la maturité de chaque enfant.

Accorder de l'importance à la parole de tous. Laisser l'autre s'exprimer et parvenir à l'écouter sont des qualités que les professionnel(le)s cherchent à développer tant au cœur de l'équipe, qu'après des enfants et des familles.

Ceci nécessite de la disponibilité de la part de chaque professionnel(le).

La crèche reflète la mixité sociale et l'intégration multiculturelle. Elle est un lieu d'accueil, d'éveil, d'inclusion et de prévention.

L'article L.214.7 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit de réserver une part de l'effectif aux demandeurs d'emploi ainsi qu'aux personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle ainsi qu'aux familles monoparentales.

La Laïcité est une valeur commune et contribue à la dignité de la personne et à l'égalité d'accès aux droits. Elle implique le rejet de toute violence et de toute discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

Les établissements sont ouverts à tous les enfants. Un Projet d'Accueil Individualisé peut être établi en lien avec le Référent Santé et Accueil Inclusif et le médecin référent des crèches pour permettre aux enfants concernés d'être accueillis en collectivité tout en bénéficiant de leur traitement, de leur régime alimentaire, pour assurer leur sécurité et compenser les contraintes liées à leur état de santé.

L'ÉPANOUISSEMENT

[Définition : L'épanouissement vient du déploiement de la corolle (des fleurs, faire ouvrir une fleur en déployant les pétales). C'est le fait de s'épanouir (l'épanouissement du visage, détendre, en rendant joyeux). C'est également l'entier développement. Extrait Le Robert.]

Un des objectifs de la crèche est que les enfants, parents et professionnel(le)s s'épanouissent et soient à l'aise en collectivité.

L'épanouissement se transmet de l'adulte à l'enfant et de l'enfant à l'adulte. Lorsque l'un des acteurs éprouve du plaisir dans son lieu de vie, l'ambiance, l'entente et le partage en seront d'autant plus favorisés.

Les professionnel(le)s veulent avoir le plaisir de pouvoir agir selon ces valeurs et que celles-ci soient partagées entre tous les acteurs. Le dynamisme de l'équipe éducative permet la mise en place de projets, l'évolution des pratiques professionnelles et les échanges qui favorisent le bien-être et l'épanouissement. Ce plaisir à partager est essentiel dans le quotidien d'une vie en collectivité au sein de la crèche pour s'épanouir.

Les professionnel(le)s souhaitent que les enfants soient en confiance afin de découvrir et appréhender la vie, en tant que futur adulte, de manière la plus sereine possible. Les moments positifs vécus dans la collectivité leurs permettront de s'insérer plus facilement dans la société. Pour être épanoui, il est nécessaire d'avoir des ressentis positifs. Apprendre et retirer du positif de chaque situation est essentiel pour aller de l'avant.

C'est aussi l'occasion de favoriser la sociabilisation de l'enfant puisqu'il est en contact constant avec d'autres enfants de son âge, mais également d'autres adultes que ses parents. Cela encourage d'autant plus son développement personnel et sa confiance en lui.

Gérer une récente parentalité et trouver son rythme dans sa nouvelle vie peut être une véritable source de stress. De ce fait, le rôle de la crèche est d'apporter un équilibre et permettre à chacun de trouver sa place. Les parents peuvent ainsi reprendre sereinement leur vie professionnelle en sachant leurs enfants avec des personnes de confiance.

La crèche est bénéfique pour l'enfant puisqu'elle lui procure une certaine autonomie et une sociabilité qui lui sera utile dans sa vie future. Elle permet aussi de trouver un véritable équilibre pour les familles.

L'EXPLORATION

[Définition : C'est l'action d'explorer. C'est l'examen méthodologique d'un lieu. Abstrait, l'exploration d'un sujet (approfondissement)... Extrait Le Robert.]

La pédagogie sur laquelle s'appuient principalement les crèches est la libre circulation. Elle se différencie de la motricité libre qui est aussi une pédagogie mise en place dans les crèches de la Communauté de Communes du Genevois.

La motricité libre a été inventée par le docteur Emmi Pikler. Le principe est de laisser l'enfant évoluer librement. Le développement moteur s'acquiert naturellement et dans un ordre bien précis. Cette liberté donnée aux enfants leur apporte un sentiment d'accomplissement et de sécurité.

Quant à la libre circulation, cette pédagogie aussi intitulée « **Itinérance Ludique** » a été mise en place par Laurence Rameau (ex directrice de crèche, Infirmière Puéricultrice et diplômée d'une Maîtrise en Sciences de l'Education et d'un D.E.S.S en Sciences Sociales).

« Être professionnel de la petite enfance, c'est en effet une sacrée aventure...Il ne s'agit pas seulement de travailler dans une crèche, mais de savoir sur quel continent nous mettons les pieds, en reconnaître les contours, mais aussi savoir lire ses cartes et en découvrir ses sentiers intérieurs. C'est pouvoir s'y promener sereinement, pouvoir appréhender leurs différences et apprécier leurs nuances. C'est aussi connaître et intégrer l'histoire de ce monde, son évolution, sa réglementation. C'est savoir en identifier les missions, en mesurer la portée. C'est croire en ses valeurs, adhérer à son projet, pouvoir s'y inscrire et participer ainsi à son fonctionnement et à son développement. Il ne s'agit pas non plus de travailler à côté de ses collègues, si différents, mais de savoir travailler en équipe, en inventant un langage commun, en regardant ensemble dans la même direction et en faisant alors de la pluralité des champs professionnels représentés sur cette terre, une véritable ressource, une réelle richesse et une force d'action » (Laurence Rameau).

L'itinérance ludique s'articule autour de trois grands principes :

- La libre circulation des enfants dans la crèche,
- La création d'univers ludiques,
- Le fait que l'enfant soit auteur de son jeu.

Cette libre circulation permet à l'enfant une « libre exploration » éducative.

L'exploration pour l'enfant est basée sur la possibilité qui lui est donnée d'accéder à de multiples lieux, objets...

Sous le regard attentif des professionnel(le)s des crèches, l'enfant peut mettre à profit ses différents sens et les développer par l'exploration. Explorer, cela passe par l'utilisation de ses 5 sens :

- La **vue** afin d'examiner minutieusement son environnement ou un objet
- Le **toucher**, afin de sentir la matière qui l'entoure (les sols, les jouets...)
- Le **goût**, les enfants dans leur développement entre 0 et 3 ans vont porter les objets à la bouche, c'est un des sens les plus utilisés dès le plus jeune âge
- L'**ouïe**, le jeune enfant est très sensible au bruit et notamment en crèche où la collectivité implique un environnement avec différents bruits tout au long de la journée
- L'**odorat**, il va se développer tout au long de la présence de l'enfant en crèche, par le biais des odeurs perçues dans l'air, la confrontation à différents ateliers culinaires, les repas servis en crèche par le cuisinier ou par le fournisseur de repas.

Dans le cadre de la libre circulation, l'enfant va pouvoir répondre à sa liberté d'exploration et son besoin du moment par la mise en place « d'univers » basés sur différentes thématiques (construction, manipulation, sensoriel, langagier, etc...).

Ces univers comportent des ateliers mis à disposition des enfants accompagnés des professionnel(le)s de la crèche. Sous un regard bienveillant, l'enfant pourra alors expérimenter et explorer en toute confiance et sérénité.

CONCLUSION

Les projets pédagogiques des crèches de la Communauté de communes du Genevois reposent sur deux pédagogies principales, la **motricité libre** et la **libre circulation explorative** et également sur trois valeurs communes, le **Respect, l'Épanouissement et l'Exploration**.

Toutes sont essentielles dans le fonctionnement quotidien des crèches et au sens que les professionnel(le)s des structures donnent à leur travail ; afin d'accompagner au mieux les enfants et leurs familles, de leur entrée à la crèche jusqu'à leur départ.

Ce projet a pour but d'être un guide pour les professionnel(le)s des crèches et des familles. Il n'est pas destiné à rester figé et peut évoluer dans le temps.

4- Le projet social

4.1 Les caractéristiques du territoire d'implantation de la structure

Située en région Auvergne-Rhône-Alpes, la Communauté de communes du Genevois est un territoire du nord du département de la Haute-Savoie possédant une frontière naturelle avec le département de l'Ain en son extrémité ouest et une frontière politique avec le Canton de Genève, membre de la confédération helvétique (Suisse), au Nord. Entre les plaines rhodaniennes et ses reliefs (mont Salève et mont Vuache), l'altitude varie entre 327 mètres à Vulbens et 1 380 mètres sur la commune de Beaumont.

La Communauté de communes du Genevois, créée en 1996, est aujourd'hui composée de 17 communes que le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) a classé de la manière suivante :

- La ville-centre de Saint-Julien-en-Genevois, représentant un tiers des habitants de la CCG ;
- Les cinq bourgs : Collonges-sous-Salève, Viry, Valleiry, Vulbens et Beaumont ;
- Les onze villages : Archamps, Bossey, Chênex, Chevrier, Dingy-en-Vuache, Feigères, Jonzier-Épagny, Neydens, Présilly, Savigny, Vers.

Le territoire comporte encore des caractéristiques rurales mais il est confronté à un très fort accroissement démographique. D'un point de vue socio-économique, le territoire dispose d'une grande attractivité de par sa proximité avec la Suisse. Sa population active est à majorité composée de frontaliers. Cette proximité a néanmoins aussi des conséquences négatives puisqu'elle engendre un coût de la vie élevé et en fait un territoire à fortes inégalités sociales.

L'augmentation démographique forte et constante fait que le territoire se situe bien en dessous de la moyenne nationale en termes de modes de garde par enfant de moins de 3 ans :

- D'une part parce que, contrairement au niveau national, la part du nombre d'enfants de moins de 3 ans a longtemps continué à augmenter même si un ralentissement commence à se faire sentir.
- D'autre part, parce que toutes les créations de places en crèche collective publique ou privée depuis 2015 se sont vues « annulées » par l'accélération des pertes de places en accueil individuel.

Ce faible taux de couverture est à mettre en parallèle avec le fort besoin en modes de garde que connaît le territoire du fait de son dynamisme démographique, de l'attractivité de la Suisse voisine et de la cherté de la vie dont découle un fort taux de double activité des ménages.

Le constat décrit pour le secteur de la petite enfance peut s'appliquer à la plupart des autres services publics et privés. Le partenariat s'inscrit donc dans un contexte de fort turn over et de difficultés de recrutement essentiellement liés à la difficulté à se loger et à vivre dans cette bande frontalière lorsque l'on travaille côté France.

Le besoin en mode de garde est important et nombre de familles se retrouvent en difficultés.

4.2 L'intégration de la structure à son environnement et le maillage avec l'offre de service de ses partenaires

Les crèches sont réparties sur l'ensemble du territoire de la CCG. Parfois en centre-ville et parfois à la campagne, chaque structure mène un travail en collaboration avec des partenaires extérieurs tels que les bibliothèques, le Relais Petite Enfance (RPE), les Maisons de la Jeunesse et de la Culture (MJC), la ferme, l'école... etc. Cela permet à l'enfant de découvrir son environnement proche. Des actions sont mises en place entre les écoles maternelles et les crèches afin de faciliter la transition des enfants en dernière année de crèche.

4.3 Les modalités de participation des familles

L'équipe de la structure d'accueil ne se substitue pas aux parents. Les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant.

Les professionnels de la petite enfance apportent :

- Sécurité
- Bien-être et confort
- Epanouissement
- Autonomie
- Soutien à la parentalité
- Neutralité et égalité envers tous les enfants
- Ecoute et attention
- Individualité

Une collaboration étroite entre les parents et l'équipe de la crèche est nécessaire afin de bien connaître l'enfant, de mieux le comprendre et de respecter ses besoins.

Dans ce cadre, les transmissions parents/professionnels le matin et le soir sont primordiales. Elles permettent de maintenir une continuité éducative dans la journée de l'enfant.

Les crèches sont aussi des espaces d'échanges sociaux. Ces lieux ont pour but d'aider l'enfant à grandir, de l'accompagner dans son développement, de l'aider à construire son identité, de le guider vers l'autonomie et de l'accompagner dans la vie en société.

Accompagner l'enfant dans ses apprentissages en respectant son individualité d'une part et la réalité institutionnelle d'autre part, ne peut se faire qu'en étroite collaboration avec les familles.

Un premier temps de rencontre permet aux parents de visiter les locaux, d'échanger avec l'équipe et de découvrir le fonctionnement de la crèche. Il permet également à l'équipe de prendre connaissance des habitudes de vie de l'enfant et des valeurs de la famille. C'est le moment où se créent les premiers liens entre la famille et la crèche.

Les temps forts entre parents et professionnels :

L'échange entre les familles et la structure est essentiel pour construire une relation de confiance sans jugement tout au long des années de crèche de l'enfant.

Pour établir une relation de confiance, des moments de partage, conviviaux, sont organisés dans les structures de la CCG.

Il peut s'agir de réunions d'informations, de « cafés-parents », de sorties, d'événements ponctuels, de fêtes de fin d'année et d'autres temps, différents selon les années et les équipes.

Les transmissions

De façon générale, le temps des transmissions permet de vivre la séparation de façon sereine et confiante pour l'enfant et son parent. Il est important de prévoir le temps nécessaire à des transmissions de qualité.

Parents et professionnels doivent être entièrement disponibles pour ce moment essentiel. Des transmissions régulières et précises entre le parent et le professionnel permettent un suivi quotidien de qualité et respectueux du rythme et du développement de l'enfant.

Il s'agit également d'apporter à l'enfant les informations nécessaires au bon déroulement de sa journée et à sa sécurité affective. Qui viendra le chercher ? Quand ? Quel rituel pour le « Au Revoir » ?

Le soir, les transmissions permettent à l'équipe de raconter la journée de l'enfant, d'informer

de ses nouvelles acquisitions et de valoriser ses progrès. Cela peut aussi être, pour les professionnels comme pour les parents, le moment d'exprimer ses inquiétudes ou questionnements quant à l'évolution de l'enfant.

4.4 Les dispositions prises pour permettre à des familles rencontrant des situations particulières d'être accueillies dans la structure

a. Les modalités pour faciliter l'accueil des enfants de familles en situation d'insertion sociale ou professionnelle

Afin de réduire les inégalités sociales en matière d'accueil du jeune enfant, la CCG prend en compte ce critère dès l'attribution afin de renforcer l'accès des familles les plus précaires aux modes d'accueil. Une fois la famille accueillie dans une des crèches, la direction et l'équipe l'accompagnent pour une bonne compréhension du règlement de fonctionnement et une bonne adaptation du contrat à ses besoins.

b. Les modalités d'accueil des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique

L'accueil en collectivité d'enfants atteints de troubles de la santé est évalué par le médecin référent de la crèche avant son admission, le cas échéant. Il évalue les besoins de l'enfant et élabore avec la direction, les parents, le médecin traitant de l'enfant, le référent santé et accueil inclusif et l'équipe, un projet d'accueil individualisé (PAI).

c. Les modalités d'accueil d'urgence

Dans l'absolu, le service petite enfance fait son possible pour proposer une place à des familles en situation d'urgence (c'est-à-dire dont le besoin n'a pas pu être anticipé). Nous sommes néanmoins sur un territoire où l'offre est bien en-deçà du besoin et nos crèches sont rapidement complètes. Selon la période de l'année, la réponse aux besoins urgents va donc s'en trouver plus ou moins compliquée.

4.5 Les activités de la structure afin de l'inscrire dans une démarche en faveur du développement durable

Les crèches de la Communauté de Communes du Genevois intègrent dans leur fonctionnement une dynamique en faveur du développement durable :

- Afin de lutter contre les perturbateurs endocriniens, les crèches se dotent de mobilier petite enfance répondant à un grand nombre de normes écoresponsable en petite enfance (bois issus de forêts durables, mobiliers contenant une peinture sans vernis ni solvants...). La qualité de l'air extérieur est surveillée.
- Pour le nettoyage, afin d'assurer la propreté des locaux et limiter la propagation de microbes, nous utilisons au quotidien des produits non nocifs afin de veiller à préserver une qualité de l'air pour les enfants et professionnels des crèches. Plusieurs de nos crèches favorisent le lavage au vinaigre blanc, au savon noir, à la vapeur...
- La vaisselle plastique utilisée au sein des crèches est remplacée au fur et à mesure par de la vaisselle en verre, inox et porcelaine.
- Pour les repas des enfants servis en crèche, nous nous efforçons de consommer un maximum de produits bio et locaux avec nos fournisseurs. Les commandes sont ajustées en permanence afin de limiter le gaspillage alimentaire.

- Dans plusieurs crèches, les enfants ont à disposition une gourde pour s'hydrater afin de limiter l'utilisation de vaisselle et dans le but de développer leur autonomie.
- Des actions en termes de gestion de déchets sont menées au sein des crèches tels que le compostage, le tri des déchets, la récupération et la réutilisation...
- Pour le change des enfants, les crèches s'efforcent d'utiliser des couches écologiques. L'usage des lingettes à usage unique est banni.

En lien avec le Contrat Local de Santé, un atelier santé-environnement a pu être proposé aux professionnels afin de les sensibiliser.

5. Le projet d'évaluation de la qualité de l'accueil

Ce projet est en cours de construction.



Les modalités de suivi du projet d'établissement

Le précédent projet d'établissement est abrogé, à compter du 24 août 2026, par décision n° DEC-2026-049 du 1^{er} avril 2026.

A Archamps, le 16/09/2026

Le Président de la Communauté de Communes du Genevois,
Florent BENOIT

